

Arrêté 2026-253

Portant élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention Géographie Aménagement et Urbanisme

La Présidente de l'Université

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment l'article 9 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'ED 483, notamment l'article 2.3 ;
- Considérant** la fin de mandat de Mme Marie Morelle et de Mme Virginie Chasles, à compter du 1^{er} janvier 2027, de leur responsabilité de la mention « Géographie, Aménagement et Urbanisme » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales.

Arrête :

Article 1^{er} : Dates des élections

Une élection en vue de la désignation d'un binôme de responsables (titulaire et suppléant) de la mention de doctorat « Géographie, Aménagement et Urbanisme » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales aura lieu :

Le mardi 6 octobre 2026 de 9h00 à 17h00 par voie électronique, via l'outil « Balotilo »

Article 2 : Affichage de la liste électorale

La liste électorale sera affichée le mardi 15 septembre 2026 dans les locaux de l'ED 483 Sciences Sociales, affichage extérieur DRED Université Lyon 2, Bâtiment BELENOS, 2^{ème} étage

Article 3 : Campagne électorale

La campagne électorale est ouverte à compter du 15 septembre 2026 et prend fin à l'issue du scrutin.

Le secrétariat de l'école doctorale transmettra les professions de foi des candidats aux électeurs ainsi que l'arrêté de recevabilité des candidatures.

Article 4 : Mode de scrutin

Le binôme de responsables de mention de doctorat « Géographie, Aménagement et Urbanisme » (titulaire et suppléant), est élu par les enseignants et les enseignantes HDR de la mention, à la majorité des suffrages exprimés.

Article 5 : Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire. La date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi est fixée au **29 septembre 2026 à 12h00**. Le dépôt se fait auprès de Mme Mélina Faveton par envoi électronique : melina.faveton@univ-lyon2.fr sous la forme d'une profession de foi signée par le candidat ou la candidature titulaire et le candidat suppléant ou la candidate suppléante.

Article 6 : Dépouillement

Le dépouillement aura lieu via l'outil « Balotilo », à l'issue du scrutin.

Article 7 : Proclamation des résultats

Le procès-verbal de dépouillement tient lieu de proclamation des résultats. Il est transmis à la direction de la recherche et des écoles doctorales et à la DAJIM.

Article 8 : Publicité

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie électronique et affichage.

Article 9 : Exécution

Le Directeur de l'ED 483 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

#signature#